de Bismarck à été surpris dans l'exercice de ses fonctions policières et roué de coups par les domestiques du prince.

Ceci indique à un bonhomme rétrograd l'ex-chancelier qui a simplement fait observer que le chef de la police, M. de Richtofen « n'avait pas de chance ».

D'Arcy Cahivet-Rochefort

Au moment où notre journal était sous presse nous avons reçu hier de Bruges la dépêche suivante :

Le tribunal correctionnel de Bruges vient de prononcer les jugements ci-dessous :

MM. Rochefort et Canivet sont condamnés tous deux à dix francs d'amende ou à deux jours d'emprisonnement pour injures réciproques.

Le prévenu de coups et de provocation en duel a été écarté.

***

Par dépêche de notre correspondant de Paris :

Raoul Canivet, dans le *Paris* d'aujourd'hui rend compte du procès de Bruges. Il termine ainsi son article :

Le vieil écrivain de Neuilly, charmant si spirituellement par *Ivory*, m'a jamais fait pour s'il le veut bien.

Le jugement a des images pour le président du tribunal, un homme impartial, attrapé-tit pour M. Rochefort, le bonhomme a dit, il y a cinq mois devant le commissaire chez M. Lagrange, je ne me souviens plus de quoi, et M. de Rycker, substitut, mais il ouvre d'injures en témoin qui n'était favorable, était par le procureur.

Un malheureux poète Rodey, dont l'état actuel est un beau sujet de pitié, qui n'a pas bouché depuis cinq ans au Salon des Indépendants, est traité de clown par Rochefort ! N'est-ce pas un double, — pas avocats, MM. Schœnel Picard et Poirier, qui ont eu prendre ma défense devant le tribunal, sont vraiment bien complaisants.

Voilà la morale de cette affaire.

Cet homme, qui ne fait pas plus personne en France que le grand jurisconsulte Joppé, comme son complice d'un attentat, qui a traîné dans la boue tous les républicains marquants de son pays ; qui a insulté M. Carnot, qui a traité de « clown »